

Corsier-sur-Vevey, le 15 novembre 2024

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 18/2024 concernant :

Budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Olivier Schorer vice-Président, Roch Genoud, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur.
Urs Schluechter excusé, Bernard Caron absent.

La commission a siégé le mardi 12 novembre 2024 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Madame la Syndique Arianne Rouge et Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Michel Ceppi, Cédric Desmet, Pierre-André Debétaz, Christian Kaelin et Hervé Liniger.

Monsieur Benoît Demierre, Boursier et Mme Maria Abella, Adjointe à la Bourse étaient aussi présents.

Déroulement de la séance :

Aucun changement par rapport à l'année précédente.

La contribution par habitant reste identique, soit CHF 5.00. Aucune augmentation n'est prévue. Il n'y a pas eu de demande pour l'année 2025.

La provision de CHF 3'000'000.00 pour le 2m2c sera versé une fois le projet finalisé.

Le résultat prévisible verra un bénéfice de CHF 418'415.00 et un capital de CHF 2'025'415.00.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 18/2024 tel que présenté, soit:

- a) **d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunal d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)**

La Commission des finances

Le vice-Président

Le rapporteur



Olivier Schorer

Patrick Groux